



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE SENLIS
CANTON DE NANTEUIL LE HAUDOUIN
MAIRIE D'ORMOY-VILLERS

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le 
ID : 060-216004739-20260609-D31_06_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 juin 2026

Délibération N°31/06.2026

Date de convocation :
02/06/2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 9 juin, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la mairie d'ORMOY-VILLERS en séance publique sous la présidence de Mme Aude WOZNICZKA, Maire.

Étaient présents : Mesdames WOZNICZKA, GROLIER, BASSIGNANI, PERROT, PION, PLASMANS et Messieurs MONTGILLARD, HELLEC, ZAHAF, VIEILLE, BENRALI, BRIEN, COLLIER

Absents représentés : M. ETAIN (procuration à Mme PLASMANS), Mme EYNARD (partie à 20h10, procuration à Mme PION)

**Affichage de la liste des
Délibérations :**
17/06/2026

Formant la totalité des membres en exercice,

Mme Florence BASSIGNANI est désignée secrétaire de séance.

Objet : Lotissement Nexity : convention entretien espaces verts

Mme le Maire soumet au conseil municipal la signature d'une convention d'entretien des espaces verts avec la société Nexity, afin de permettre à la commune d'assurer l'entretien des espaces verts du lotissement situé rue des Ormes.

Actuellement l'entretien censé être assuré par Nexity ne l'est pas et que, face à cette situation, il a été privilégié une intervention rapide de la commune plutôt que l'engagement d'un contentieux ou d'une négociation, afin de ne pas pénaliser davantage les habitants de la rue des Ormes, confrontés à une végétation particulièrement haute.

Vu projet de convention entre la commune et Nexity pour l'entretien des espaces verts du Lotissement des Ormes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité
(12 Pour, 0 Abstention, 3 contre (Mme PLASMANS et MM. COLLIER, ETAIN))

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec NEXITY relative à l'entretien des espaces verts du lotissement situé rue des Ormes, annexé à la présente délibération.

Ormay-Villers, le 22/06/2026

Le secrétaire de séance,
Florence BASSIGNANI




Le Maire,
Aude WOZNICZKA




Certifié exécutoire par le Maire :

- Compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat
- Et de sa publication sur le site internet communal le 22/06/2026/2025